



Promotions 2021

Bravo à Daria Pereira Lopes et à Floryne Courtet pour leur certificat de fin de scolarité !

Sommaire :

- * Promotions
- * Brèves de la Municipalité
- * Tirs militaires
- * Conseil général
- * 1er août
- * Dicastères 2021-2026
- * Police des constructions
- * Haies
- * Routes
- * Carnotzet
- * Théâtre
- * Encombrants

Brèves de la Municipalité

- Conseil général : Lundi 4 octobre 2021 : 20h15—grande salle
Lundi 6 décembre 2021 : à 20h15 - grande salle . Voir convocations au pilier public
- Prochaines votations :
 - dimanche 26 septembre 2021
 - dimanche 28 novembre 2021Voir affiches au pilier public

Tirs militaires obligatoires

Le Service de la sécurité civile et militaire informe que dorénavant l'affiche annuelle « Tirs militaires » ne sera plus imprimée et par conséquent ne sera plus affichée à l'Administration communale.

Les informations relatives à cette activité hors du service pourront être consultées sur le site : <https://www.vd.ch/themes/securite/armee/etapes-et-deroulement>

Conseil général

Dans le cadre de la dernière séance de la législature du 7 juin, 2021, les 27 membres présents du Conseil général de notre Commune ont validé les décisions suivantes :

- Préavis no 65-2021 – Comptes de l'année 2020 – Accepté à l'unanimité
- Préavis no 62-2021 – Révision des statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois (SDIS) - Accepté à la majorité par 22 OUI, 2 NON et 2 abstentions
- Préavis no 64-2021 – Adhésion et acceptation des statuts de l'ARCC - Association intercommunale pour l'épuration des eaux de la région des côtes de Chalamont - Accepté à la majorité par 25 OUI et 1 abstention
- Préavis no 63-2021 – Raccordement des eaux usées de Belmont-sur-Yverdon sur Pré Vuacoz à Ependes - Accepté à la majorité par 25 OUI et 1 abstention.

La prochaine et 1^{ère} séance de la nouvelle législature 2021-2026 est fixée au lundi 4 octobre à 20h15 à la grande salle du Battoir.

Les séances sont publiques et de nouveaux conseillers(ères) sont les bienvenus (es).

Pour tous renseignements : Denis Lang – 078 709 25 75

1er août 2021



La Municipalité a souhaité organiser à nouveau le 1er août. Une huitantaine d'habitants ont répondu présents à l'invitation et ont eu le plaisir de déguster une bonne fondue. Après le discours de M. Patric Martin, Syndic, le spectacle du magnifique feu d'artifice tiré par M. Vulliamoz et offert par la maison Gabella SA a émerveillé la soirée fort sympathique. Merci à la Jeunesse pour l'aide à l'organisation.



Dicastères— législature 2021—2026

Dicastères

Administration générale
Finances
Service social
Police
Police des constructions
Cimetière
Domaines
Forêts
Routes & Chemins
Bâtiments
Ecoles
Gérance du battoir
Gérance du carnotzet
Déchetterie
Eau-gaz-épuration
Feu
Protection civile
Vice-Syndic

Titulaire

Martin Patric
Martin Patric
Réganély Céline
Baraglioli Lourenço Auude
Baraglioli Lourenço Aude
Réganély Céline
Grin Cédric
Grin Cédric
Grin Cédric
Buchts Pierre-Alain
Réganély Céline
Buchts Pierre-Alain
Buchts Pierre-Alain
Buchts Pierre-Alain
Grin Cédric
Martin Patric
Martin Patric
Buchts Pierre-Alain

Remplaçants

Buchts Pierre-Alain
Buchts Pierre-Alain
Martin Patric
Grin Cédric
Buchts Pierre-Alain
Grin Cédric
Martin Patric
Martin Patric
Réganély Céline
Réganély Céline
Baraglioli Lourenço Aude
Réganély Céline
Réganély Céline
Réganély Céline
Martin Patric
Buchts Pierre-Alain
Buchts Pierre-Alain

POLICE DES CONSTRUCTIONS

Dispenses d'enquête accordées

Taverney Jacques et Claudine	N°001/2021	Parcelle no 157. Pose d'une pompe à chaleur
Giroud Claude-Alain	N°002/2021	Parcelle no 5. Pose d'une serre de jardin en verre et aluminium
Grob Jean-Daniel	N°003/2021	Parcelle no 53. Aménagement d'une porte-coulissante et aménagement d'une zone stabilisée devant ladite porte
Chevalley Vincent, Chevalley Gertrude		
Cholly Régine, Joseph Brigitte	N°004/2021	Parcelle no 117. Démolition partielle de l'ancien silo et réaménagement de la place
Ray Pascal et Madeleine	N°005/2021	Parcelle no 156. Pose d'une pompe à chaleur

Elagage des arbres et émondage des haies

Suite à plusieurs remarques faites à la Municipalité, cette dernière rappelle qu'en bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les articles 8 et 10 du règlement d'application du 19 janvier 1994 de la loi sur les routes du 10 décembre 1991.

⇒ Emondage des haies

A une hauteur maximum de 60 cm lorsque la visibilité doit être maintenue et 2m dans les autres cas

⇒ Elagage des arbres

au bord des chaussées : à 5 m de hauteur et à 1 m de l'extérieur

au bord des trottoirs : à 2,5 m de hauteur et à la limite de la propriété.

La Municipalité invite les propriétaires à contrôler régulièrement leurs extérieurs et les remercie de respecter ces hauteurs et de faire le nécessaire le cas échéant.

Travaux Grand'Rue



Et voilà une route toute belle !



Carnotzet

Après quelques séances, beaucoup de réflexion et quelques heures de travaux, la Municipalité est fière et heureuse de vous annoncer que notre carnotzet est à nouveau tout beau et tout rafraîchi.

Il peut être à nouveau loué par les habitants de notre Commune au tarif de CHF 50.00.

Pour toute réservation, merci de regarder avec M. Pierre-Alain Buchs, Municipal (079 739 23 78)



Théâtre

Après une année d'absence dû à la crise sanitaire, nous revenons plus motivés que jamais pour jouer la pièce qui aurait dû avoir lieu l'année passée : **Vive Bouchon !** Comédie en 2 actes de **Jean DELL** et **Gérald SIBLEYRAS**.

Mise en scène : **Caroline Guignard**

Les **comédiens** : **Jennifer Cotting — Alain Bonnevaux — Thierry Herman — Steve Maillard**

Nous jouerons : Le 30 octobre à 20h30
Le 31 octobre à 14h30
Et les 5, 6, 12 et 13 novembre à 20h30

Afin d'assurer la sécurité pour tous, il faudra vous munir de votre **Certificat COVID** et d'une **pièce d'identité** pour assister au spectacle.

Il y a toujours une **petite restauration**.

Une partie de la recette sera reversée à **Hospirécré**

Résumé de la pièce:

Bouchon est un petit village dont les habitants ne manquent pas d'imagination pour soutirer des subventions européennes. Suite à une visite d'un inspecteur venu de Bruxelles, les choses se corsent... Bouchon se passera de l'Europe en revendiquant son indépendance ! La route sera longue et pleine d'embûches pour les habitants, qui ont plus d'un tour dans leur poche !

Réservations sur le site : <http://www.belmont-theatre.ch/> ou au **079 538 77 14** du lundi au vendredi entre **19h00 et 20h00** à partir du **4 octobre 2021**.



Perrine Chevalley, secrétaire

Déchets encombrants— STRID

La Municipalité informe que dorénavant pour pouvoir apporter des déchets encombrants, non repris par notre déchetterie, à la STRID à Yverdon, partie « Communes » (à droite de la STRID) vous devez emprunter une carte, format carte de crédit, en adressant un mail à l'administration communale et venir la retirer aux heures d'ouverture.

Cette carte vous sera remise uniquement le temps du trajet et devra être retournée de suite à l'administration. En cas de non-retour, un montant de Fr. 100.00 sera facturé à l'emprunteur.

Une fois arrivé à la STRID :

- 1) passez votre badge devant la zone blanche de la borne, en bas à gauche
- 2) choisissez le type de déchets en appuyant sur les chiffres de chaque côté de l'écran (en cas d'erreur appuyez sur le bouton rouge)
- 3) Inscrire le nom de la Commune de Belmont-sur-Yverdon et appuyez sur « enter »
- 4) Sous remarque, mettre votre nom et prénom
- 5) A cette étape, le système vous indique votre poids d'entrée
- 6) Le message « libérez le pont » apparaît; la barrière se lève et vous pouvez aller vider vos déchets
- 7) Après avoir terminé de vider, vous devez retourner sur la balance et repasser le badge sur la zone prévue (voir point no 1). Le système vous demande si vous avez un autre déchet à décharger (nouveau pesage)
- 8) Si oui = reprendre les opérations depuis le point 2
- 9) Si non = le ticket s'imprime et la barrière s'ouvre; l'opération est terminée. Ne pas oublier votre ticket à redonner avec la carte à l'administration communale.

